



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dénomination d'une voie privée

Question écrite n° 15757

Texte de la question

M. Xavier Albertini appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité sur un problème de dénomination des chemins privés d'association foncière. Il a été alerté par la maire d'une commune de sa circonscription sur un problème concernant l'accès par les secours à une société qui se trouve au bout d'un chemin privé d'association foncière dans une zone industrielle hors de sa commune. Ce chemin commence dans sa commune, il se poursuit en dehors mais n'est pas totalement goudronné. Il est identifié comme voie de circulation par les cartographies en ligne et donc cela constitue une mauvaise route pour les services de secours éventuels. La solution proposée par la maire est de renommer la deuxième partie du chemin qui ne dessert qu'une entreprise. L'entreprise est d'accord avec cela ayant constaté les difficultés mais le président de ladite association foncière refuse tout changement de nom. C'est pourquoi il souhaiterait savoir quel recours peut être mis en place quand un maire, responsable de l'adressage, se retrouve dans l'impasse face à une personne qui refuse de changer le nom d'un chemin privé.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Albertini](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15757

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : [Collectivités territoriales et ruralité](#)

Ministère attributaire : [Collectivités territoriales et ruralité](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1338

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)